



Conseil du développement industriel

Quarante-sixième session

Vienne, 26-28 novembre 2018

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Activités de contrôle interne

Activités de contrôle interne

Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

Le présent document donne des informations sur les activités de contrôle interne, conformément à la décision IDB.44/Dec.3.

I. Aperçu général

1. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne (ODG/EIO) a été créé par la circulaire du Directeur général DGB/2018/02 du 25 janvier 2018 en fusionnant la Division de l'évaluation indépendante (ODG/EVQ/IEV) et le Bureau des services de contrôle interne et de l'éthique (ODG/IOE). Par la même circulaire, la fonction liée à l'éthique a été transférée au Bureau du Directeur principal de la gestion institutionnelle. Le Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne supervise les travaux de deux divisions qui partagent les mêmes locaux : la Division de l'évaluation indépendante (ODG/EIO/IED) et la Division du contrôle interne (ODG/EIO/IOD), qui, du fait de leurs responsabilités, restent indépendantes l'une de l'autre. L'amélioration de la coordination et de la communication entre les deux divisions, notamment en ce qui concerne leurs plans de travail, permettra de créer des synergies et de renforcer l'indépendance de la fonction de contrôle.

2. La Division du contrôle interne est établie en application de l'article 9.1 du Règlement financier et de la règle de gestion financière 109.1.15 et est régie par sa charte, ses lignes directrices pour les investigations et son code de conduite éthique. Son mandat couvre tous les systèmes, processus, opérations, fonctions et activités de l'ONUDI. Outre ses fonctions d'audit interne et d'investigation, elle assure également la coordination des activités du Corps commun d'inspection et le secrétariat du Comité consultatif pour les questions d'audit.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



3. Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle se conforme, pour les audits internes, aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes et, pour les enquêtes, aux principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête.

4. Les postes inscrits au budget de la Division comprennent actuellement quatre postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux, dont un poste de directeur, qui supervise deux divisions (mentionnées ci-dessus), et un poste d'auditeur P-2 à recruter. Au début de 2017, le contrôle interne comptait quatre fonctionnaires : un directeur, un enquêteur et deux membres du personnel d'appui (deux assistants, dont un principal). Pendant le premier semestre de 2017, deux postes d'administrateur, à savoir les deux postes d'auditeur, étaient vacants, ce qui a limité les capacités d'audit interne.

Tableau 1
Bilan des effectifs

	2015	2016	2017	2018
	Nombre de postes	Nombre de postes	Nombre de postes	Nombre de postes
Directeur – D-1	1 (IOE)	1 (IOE)	1(IOE)	1 (EIO) ^a
Chef – P-5 ^b				1
Auditeur – P-4	1	1	1- vacant ^c	(poste actuellement pourvu à la classe P-3)
Auditeur – P-3	1- vacant	1- vacant	2 ^d	2 ^d
Auditeur – P-2				vacant ^e
Enquêteur – P-3	1	1- vacant	1	1
Personnel d'appui des services généraux	2	2	2	2
Nombre total de postes prévus au budget	6	6	7	8
Nombre total de postes occupés	5	4	6	7

^a Au 1^{er} février, le poste de directeur ne couvrait plus une division, mais deux : la Division de l'évaluation indépendante (ODG/EIO/EID) et la Division du contrôle interne (ODG/EIO/IOD).

^b Nouveau poste à partir de février 2018, créé avec la nouvelle structure.

^c Vacant à partir du 31 janvier 2017.

^d Un poste a été pourvu le 27 juin et l'autre le 1^{er} août 2017.

^e Auditeur P-2 à recruter.

5. Le plan de travail annuel de la Division se fonde sur une évaluation continue des risques liés aux opérations de l'ONUDI. La Division évalue ces risques en utilisant une approche à la fois descendante et ascendante. La première comprend l'observation des sessions des organes directeurs et des réunions de hauts responsables ainsi que l'examen de leurs principales décisions afin de comprendre les priorités de l'Organisation et sa vision des risques. La seconde comprend les échanges continus auxquels la Division procède avec les chefs des principales unités et, à l'avenir, avec la présidence du Comité de gestion des risques. La Division tient également compte, pour ce qui est des opportunités et des risques institutionnels, du point de vue d'autres prestataires de services de certification, y compris le Commissaire aux comptes et la Division de l'évaluation indépendante.

6. La dernière évaluation des risques a été effectuée en 2017 pour élaborer le plan de travail relatif à l'exercice biennal 2018-2019. Les évaluations des risques sont actualisées chaque année.

7. En 2017, la Division a publié cinq rapports d'audit : deux d'états financiers, deux de bureaux de pays et un du Siège. En outre, il a été publié cinq rapports d'enquête.

8. Le tableau 2 ci-dessous présente une vue d'ensemble des rapports publiés au cours des cinq dernières années.

Tableau 2

Vue d'ensemble des rapports par année de publication

	2013	2014	2015	2016	2017
	<i>Nombre total de rapports publiés</i>				
Rapports d'audit interne	5	5	5	4	5
Rapports d'enquête (y compris les questions systémiques)	1	8	5	3	5
Autres (par exemple CCI, IOD)	1	1	1	1	2
Total	7	14	11	8	12

9. La Division a continué de conseiller et d'appuyer la direction au sujet de demandes reçues sur un large éventail de questions. Il s'agissait notamment de l'élaboration de politiques, d'accords conclus avec des donateurs, du principe de l'audit unique, de la gestion des risques institutionnels, de partenaires d'exécution et de vérifications de la Commission européenne.

10. La Division confirme qu'elle a, en 2017, dans l'exercice de ses activités d'audit interne et d'investigation, opéré de manière indépendante et objective, sans ingérence ni influence d'aucune partie interne ou externe.

II. Vue d'ensemble des travaux d'audit interne en 2017¹

11. L'audit du **Centre régional en Égypte** a été réalisé et le rapport remis à la direction le 27 janvier 2017. Il s'agissait du premier audit du bureau régional depuis le nouveau plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain présenté au Comité des programmes et des budgets en juin 2016, où le bureau avait été désigné centre régional. Parmi les constatations importantes, on pouvait citer l'établissement de canaux de communication réguliers avec le terrain pour une relation plus efficace entre le Siège et ce dernier ; l'amélioration de la gestion des relations entre le terrain et les programmes régionaux ; et une meilleure coordination et communication des activités de l'ONUDI avec le Groupe des Nations Unies pour le développement dans les pays arabes.

12. Le rapport d'audit sur la **Division régionale Afrique** a été remis à la direction le 28 juillet 2017. Il couvrait 45 pays d'Afrique subsaharienne, plus le Soudan du Sud, avec d'ambitieux mandats pour l'industrialisation de l'Afrique. Il était très difficile de mettre en œuvre ces mandats avec des ressources financières en diminution. Parmi les recommandations très importantes figuraient la mise en place d'une stratégie de financement pour la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) et d'un mécanisme de financement approprié pour mobiliser et recevoir des contributions volontaires ; l'établissement de rapports annuels comparant les réalisations au plan de travail annuel, ainsi que de rapports sommaires au Directeur général ; l'attribution des responsabilités de la DDIA III aux représentants de l'ONUDI/de pays ; la mise en place de procédures de renforcement de la communication interne et de la coordination des programmes de coopération technique mis en œuvre dans la région ; la mise en place d'un mécanisme interne

¹ Les activités d'audit interne menées en 2018 seront traitées dans le rapport présenté à la quarante-septième session du Conseil.

chargé de gérer les demandes et les exigences des pays et d'y donner suite efficacement et de manière coordonnée.

13. Deux audits des états financiers de 2016 des services de restauration et du Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants ont été effectués et des rapports publiés en juin et août 2017, respectivement.

14. L'audit du **Centre régional en Éthiopie et des partenariats** a été réalisé et le rapport remis à la direction le 22 décembre 2017². Les principales conclusions étaient les suivantes : une politique de gestion des risques institutionnels à mettre en œuvre intégralement et efficacement et, en ce qui concernait les achats, des niveaux d'accès accordés au personnel qui soient conformes aux responsabilités.

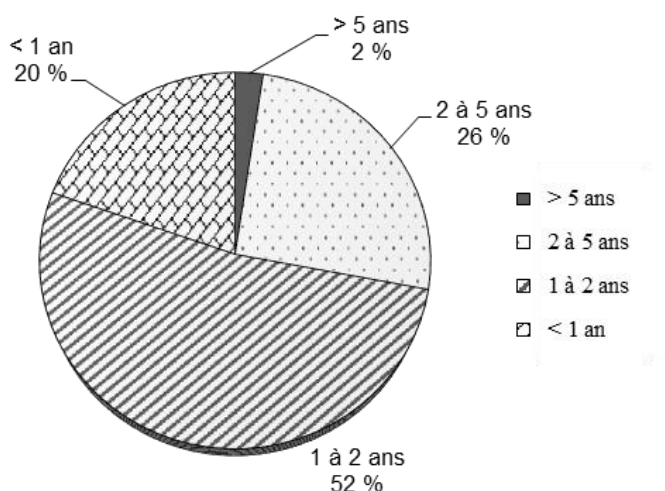
15. L'audit de l'activité de terrain menée par le **Bureau régional en Chine** a été réalisé et le projet de rapport présenté aux entités auditées en décembre 2017. Une fois regroupés les commentaires des entités auditées, le rapport final a été publié en mars 2018³. Les constatations essentielles concernaient la gestion des risques institutionnels, qui appelait d'importantes améliorations ainsi que l'efficacité des délégations de pouvoirs en matière d'achats gérées par le Siège.

III. Application des recommandations

16. La Division a passé en revue toutes les recommandations en attente d'application au 8 janvier 2018. Comme l'indique le tableau 2 ci-dessus, il a été publié, en 2017, 10 rapports d'audit et d'enquête (à l'exclusion du rapport du CCI et de la Division au Conseil du développement industriel), ce qui a donné lieu à 57 nouvelles recommandations.

17. En 2017, 46 recommandations des années précédentes ont été complètement appliquées. Le taux cumulé d'application des recommandations ouvertes de l'auditeur émises depuis 2006 était de 73 % au 31 décembre 2017 (contre 60 % en 2016). Sur les 168 recommandations (180 en 2016) en attente d'application, 47, soit 28 %, datent de 2014 et avant.

Ancienneté des recommandations en attente/début d'application



² Disponible sur l'extranet des missions permanentes.

³ Disponible sur l'extranet des missions permanentes.

IV. Coopération avec d'autres organes de contrôle

18. Les consultations se sont poursuivies avec le Commissaire aux comptes afin de coordonner les plans d'audit et les visites prévues sur le terrain ; d'élargir la couverture des activités de certification dans les bureaux hors Siège ; d'assurer une utilisation efficace de ressources limitées ; et d'éviter les doubles emplois.

19. Soucieuse de contribuer à l'effort d'harmonisation engagé à l'échelle du système, la Division a continué de participer activement aux travaux des équipes d'audit interne et d'enquête de différents organismes des Nations Unies.

20. La Division a continué de faire office de référent du Corps commun d'inspection pour l'ONUDI⁴.

V. Renforcement de la gouvernance et des opérations de la Division du contrôle interne

21. Suivant une recommandation du Commissaire aux comptes et du CCI restée longtemps sans suite, il a été créé le Comité d'audit, ce qui a renforcé l'indépendance et les opérations de la Division du contrôle interne, ainsi que le respect des normes internationales et des meilleures pratiques. Les activités du Comité, y compris sa collaboration avec le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne et la Division du contrôle interne, ainsi que les avis qu'il a fournis, sont décrits dans son rapport au Conseil (IDB.46/16). La Division a également continué de faire rapport au Directeur général dans ses comptes rendus trimestriels.

VI. Perspectives

22. La Division continuera de s'efforcer à s'acquitter de son mandat et à améliorer sans cesse sa capacité à fournir des services d'audit interne, d'enquête et de conseil de nature à améliorer la gouvernance, le contrôle, la prise de décisions par la direction et le respect du principe de responsabilité par l'ONUDI. En 2018, son plan de travail restera aussi souple et adaptable que possible face à l'évolution des risques.

23. Bien que la Division pratique l'audit interne en suivant une méthode de planification axée sur le risque, elle ne peut, faute de ressources, couvrir pleinement toutes les régions critiques et à haut risque. En raison, cependant, de l'importance de cette activité, elle prévoit de mettre à profit son expérience de la conduite d'audits de bureaux hors Siège et d'améliorer sa méthode d'audit interne lorsqu'elle planifiera ses activités pour 2019 et réalisera des audits en 2018.

24. Le processus d'évaluation des risques à l'échelle de l'Organisation est dans sa phase de démarrage. La Division est en contact étroit avec la présidence du Comité de gestion des risques et renforcera cette collaboration dans les prochains mois et en 2019.

25. La Division collabore étroitement avec les programmes et les départements organiques pour apporter, grâce aux conclusions de ses activités, une valeur ajoutée aux opérations. À cet effet, les audits comprennent, depuis 2018, au lieu des recommandations antérieures, des plans de gestion convenus.

26. En 2018, la Division travaille, avec l'appui du Conseil exécutif et du Comité d'audit, à l'élaboration d'un système plus efficace et plus efficient de suivi des recommandations en attente d'application.

27. Dans le cadre de ses activités de suivi, la Division a examiné toutes les recommandations en attente d'application et identifié celles qui devaient être classées. Pour confirmer son évaluation et vérifier les preuves de l'application des

⁴ Un rapport distinct sur les activités du Corps commun d'inspection est disponible (IDB.46/14).

autres recommandations, elle rencontre les points focaux. Une version révisée de l'état d'application des recommandations sera présentée au Comité d'audit en octobre 2018.

28. En mai 2018, le Comité a étudié, avec la Division, les moyens de renforcer encore la collaboration avec le Commissaire aux comptes. Il a été convenu que la Division procéderait à un inventaire des services de certification afin d'améliorer encore sa collaboration avec tous les prestataires. Un avant-projet sera présenté au Comité en octobre 2018.

29. La Division continuera de donner suite aux allégations d'infraction qu'elle reçoit et accordera la priorité au traitement des situations qui présentent un risque élevé.

30. Les ressources budgétaires et humaines affectées à la Division du contrôle interne continuent de ne pas être à la mesure de la diversité et de l'accroissement des opérations de l'ONUDI, de sa portée géographique et de son mandat élargi de secrétariat du Comité d'audit.

31. Plus que jamais, l'impact du contrôle interne en tant que fonction indépendante et objective efficace qui aide l'ONUDI à atteindre ses buts et objectifs dépend en fin de compte de l'appui continu reçu de la direction de l'Organisation et de ses États Membres.

VII. Mesures à prendre par le Conseil

32. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.
